

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 314

Rubrik: Annexes de l'éditorial

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. Sondages patronaux

« Les Suisses favorables à la paix du travail ». C'est ce qu'ont pu titrer les quotidiens au début de ce mois, en se basant sur un sondage d'opinion commandé par l'Union des associations patronales de Suisse.

L'organisation patronale en question a cherché, par cette enquête, à vérifier si les récentes déclarations de certains dirigeants syndicaux — en substance, la paix du travail ne doit plus être considérée comme un principe absolu — trouvent un écho parmi la population et la base syndicale.

Au vu des résultats, il semble que les patrons peuvent dormir sur leurs deux oreilles : 32 % des personnes interrogées pensent que la paix du travail est chose très positive, et 46 % la considèrent comme positive; le pourcentage est même légèrement plus élevé parmi les syndiqués et les personnes dont un membre de la famille est syndiqué.

Mais ! Il faut préciser que le sondage a été effectué en 1974. Beaucoup de choses et de situations ont changé depuis lors... On peut d'ailleurs s'étonner que les associations patro-

nales publient maintenant seulement ces résultats. Ou serait-il particulièrement nécessaire en ce moment pour le patronat de faire connaître une image de l'opinion vieille de neuf mois ? Mais ! Qu'est-ce que la base syndicale ? Les travailleurs qui paient leurs cotisations, certes. Mais aussi et surtout les travailleurs qui militent au sein des sections, ceux qui peuvent déterminer le plus directement la politique syndicale. La question posée aux syndiqués selon leur degré d'engagement aurait-elle reçu la même réponse ?

Revenons donc à la réalité. Les conditions qui ont permis à la paix du travail de porter ses fruits, même pour les salariés, ces conditions n'existent plus. Les dizaines de milliers d'ouvriers qui ne travaillent plus que quatre jours sur cinq, les dizaines de milliers de travailleurs étrangers, renvoyés au chômage de leur pays d'origine, les centaines d'ouvriers et d'employés licenciés dans les vingt-quatre heures, le savent. Ce sondage ne leur prouvera pas le contraire. En avril 1968, les Français, et aussi les étudiants, se déclaraient, dans leur grande majorité, satisfaits de la situation.

Beaucoup de « mais », donc, qui relativisent la satisfaction patronale.

2. Leurs slogans

1er Mai : les slogans de la gauche fleuriront dans les rues, comme il est de tradition une fois l'an... Mais aura-t-on, en les lisant, à l'esprit les thèmes développés au long des semaines par le patronat ? Quelques rappels en forme de citations de discours prononcés au long de l'année écoulée, et qui fixeront bien la distance séparant les aspirations des travailleurs et les positions patronales. Tout d'abord quelques lignes lues par M. Etienne Junod, président du Vorort, devant la 104e assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (13 septembre 1974), et

qui donnent un bon aperçu de l'argumentation actuellement distillée dans ces milieux :

(...) Aménagement du territoire, développement équilibré des diverses régions, problèmes de l'énergie, problèmes des transports, formation, construction de logements, protection de l'environnement, problèmes d'infrastructure, cette énumération ne signale qu'une partie des tâches que devra assumer l'économie. Or les investissements considérables nécessaires à cet effet devront être mis à disposition dans des conditions démographiques défavorables puisque le nombre des personnes appartenant aux classes d'âge avancées augmente plus rapidement que le nombre des per-

sonnes appartenant aux jeunes générations auxquelles incomberont ainsi des charges toujours plus lourdes.

» Malgré cela, les revendications visant à améliorer sans cesse la qualité de la vie se font entendre tous les jours d'une manière plus pressante. Mais qu'entend-on au juste par cette notion peu claire ? Doit-il s'agir, comme le demandent certaines publications progressistes et « à tendance sociale avancée », d'une amélioration supplémentaire de la sécurité sociale, d'une réduction de la durée du travail, d'une augmentation de la durée des vacances ou enfin d'autres avantages analogues ? Ce serait alors un habile camouflage recouvrant de nouvelles revendications dont la conséquence serait avant tout d'imposer à une économie déjà largement mise à contribution des charges toujours plus lourdes.

» Ainsi déguisées, les revendications visant à une amélioration de la qualité de la vie apparaissent comme un symptôme de la regrettable schizophrénie qui continue à sévir et consiste à exiger davantage des autres tout en diminuant soi-même ses propres prestations ».

La politique « sociale » au pilori

Même son de cloche, évidemment, dans la bouche de M. J.-E. Haefely devant l'Union centrale des associations patronales qu'il préside. Plaidant pour la nécessité de combattre l'inflation en priorité, M. Haefely fait son choix et accable la « politique sociale » helvétique de tous les maux : c'est elle qui grève les budgets, c'est elle qui doit être freinée de toute urgence pour maintenir le capitalisme helvétique sur sa lancée; on distingue en filigrane de cette argumentation les positions patronales passées et à venir dans des secteurs aussi cruciaux que l'AVS, l'assurance-maladie et même le financement de l'assurance-chômage... Pas d'illusions à se faire, si elles subsistaient encore sous le voile pudique de la paix du travail : (...) « Dans le domaine des coûts sociaux, nous

nous rapprochons de la limite à partir de laquelle la politique sociale transformera les bases de l'ordre social et économique actuel. Une minorité de la population suisse, s'écarter de nos principes, peut y voir un objectif à atteindre. On oublie par contre que la dépendance accrue de l'individu vis-à-vis des institutions de l'Etat plus ou moins anonyme, contribue dans une importante mesure à une aliénation des libertés humaines; cette dépendance est de plus en plus la cause de tensions et d'agitation sociales.

» L'Union centrale estime qu'il est de son devoir d'attirer l'attention sur ce vaste contexte sur lequel repose la sécurité sociale. Eu égard aux préoccupations concernant cette évolution pleine de dangers, nous devons définir et motiver notre attitude envers les nombreux postulats de révision de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité, de l'assurance-maladie et accidents, de même que des autres assurances sociales. Les employeurs croient effectivement rendre un grand service à l'Etat et à la société lorsqu'ils choisissent la voie ingrate d'attirer l'attention sur les dangers et les limites dans les discussions fréquemment passionnées relatives aux problèmes de la politique sociale.

» Le taux d'inflation annuel insupportable de 10 % nous montre de manière draconienne où conduisent des revendications exagérées. Actuellement, en Suisse, l'inflation est due principalement à des causes intérieures et à une mise à contribution exagérée de notre produit social. Il n'est pas possible — et il convient de le souligner constamment — d'adapter les salaires au renchérissement et, simultanément, de procéder à des augmentations réelles de salaires, d'accroître encore les prestations sociales, de rationaliser les entreprises, d'adapter l'infrastructure de l'Etat et de l'économie privée aux exigences accrues et d'introduire au surplus de nouvelles technologies coûteuses pour la protection de l'environnement. Tous ces désirs ne sauraient être réalisés à la fois, si le renchérissement doit être maintenu dans des limites tolérables ».

3. Le déclin des indépendants

Qui sont les travailleurs qui fêtent le 1er Mai ? D'après les résultats définitifs du recensement fédéral, la Suisse comptait en décembre 1970 2 995 777 personnes actives (y compris les travailleurs à temps partiel) dont 312 703 indépendants et 2 683 074 salariés. Ces derniers (employés, ouvriers, apprentis) représentaient 89,6 % de la population active et les indépendants 10,4 %. (Entre 1960 et 1970, tandis que le nombre des indépendants diminuait de 18,2 %, celui des salariés progressait de 17 %).

Depuis des décennies, les structures socio-économiques de la Suisse subissent une modification sensible qui se traduit par un accroissement du nombre des employés et une baisse du nombre des ouvriers.

Catégories socio-économiques	Proportion par rapport à l'ensemble des salariés (en pour-cent)			
	1930 ¹	1950 ¹	1960 ¹	1970 ²
Ouvriers	74,4	67,7	63,4	53,9
Employés	20,4	27,3	30,8	40,8
Apprentis	5,2	5,0	5,8	5,3

¹ Travailleurs à temps partiel non compris.

² Travailleurs à temps partiel compris.

La même évolution s'observe si l'on compare l'effectif de chaque catégorie de salariés au nombre total des travailleurs actifs :

Catégories socio-économiques	Proportion par rapport à l'ensemble des personnes actives (en pour-cent)			
	1930 ¹	1950 ¹	1960 ¹	1970 ²
Ouvriers	64,9	59,5	54,8	48,3
Employés	17,5	26,1	32,9	43,1
Apprentis	3,0	3,8	4,9	4,6

¹ Travailleurs à temps partiel non compris.

² Travailleurs à temps partiel compris.

Parmi les causes de ces changements, la plus importante semble être le déplacement de poids soutenu et prononcé qui s'opère parmi les différentes catégories socio-professionnelles au profit

du secteur tertiaire (services). Ce secteur compte par sa nature même davantage d'employés que d'ouvriers et plus forte sera son expansion plus importante sera la proportion d'employés dans l'économie en général.

En 1970, 658 750 employés et 452 523 ouvriers travaillaient dans le secteur tertiaire, alors que le secteur secondaire (industrie, bâtiment, artisanat) comptait encore 860 981 ouvriers pour 386 707 employés. Mais là aussi, la proportion d'employés a progressivement augmenté par rapport à l'effectif total du secteur. La rationalisation des méthodes de production permet la suppression de nombreux postes de travail manuel et entraîne du même coup la création de postes de contrôle et de préparation dans les ateliers automatisés à grands frais. Par ailleurs, de plus en plus d'ouvriers ont passé au rang d'employés.

Depuis 1970, la modification du rapport numérique entre ouvriers et employés s'est poursuivie en faveur de ces derniers, y compris dans l'industrie, comme en témoigne la comparaison de l'indice des ouvriers occupés dans ce secteur et celui de l'ensemble des personnes qui y travaillent.

Au terme d'une enquête de l'OFIAMT portant sur des groupes d'entreprises industrielles aux caractéristiques comparables, le nombre des ouvriers a diminué de 5,2 % entre 1970 et 1973. Pendant ce temps, et toujours selon l'OFIAMT, le nombre total des personnes employées dans l'industrie (personnel d'exploitation, vendeurs et techniciens) n'a baissé que de 2,6 %. L'évolution différente de ces deux indices, c'est-à-dire la diminution bien moins marquée de l'effectif total des travailleurs de l'industrie par rapport à celui des ouvriers confirme ce que l'on supposait, à savoir que l'effectif du personnel administratif, technique et commercial, compris dans l'indice général de l'emploi, a encore augmenté depuis le recensement fédéral de 1970, tout comme, de ce fait, sa part à l'ensemble des travailleurs de l'industrie.